



Reconditionnement de produit

Par **geunssy**, le **14/05/2016** à **12:27**

Bonjour,

Nous sommes une société en création avec un projet innovant dans le domaine des spiritueux.

Nous voulons acheter des spiritueux à des distributeur européen pour les reconditionner avec une étiquette indiquant le nom du produit, le reconditionnement par notre société et le fabricant du produit.

Un de nos distributeur nous dit qu'il n' y a pas de problème pour lui mais nous aimerions être sur de la légalité de notre activité.

si vous avez une réponse à cette question, je suis preneur

Merci